

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE

Membres en exercice : 22  
Membres présents : 18  
Votants : 18

Transmis en Sous-Préfecture le 18 juillet 2006  
Publié le 20 juillet 2006

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 12 JUILLET 2006**

L'an deux mil six, le mercredi douze juillet à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Viarmes, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur KRIEQUER Claude – Monsieur Hervé WINDELS - Madame Christiane AKNOUCHE -  
Monsieur Maurice CHAUVE – Monsieur Raphaël BARBAROSSA – Monsieur Jean-Claude CRUBEZY  
- Monsieur Raymond SOURMAIL – Monsieur Marcel RAULINE - Madame Michèle KUNTZ -  
Monsieur Pier Carlo BUSINELLI – Madame Marie-Paule FOSSET - Madame Emelyne GEORGES  
PICOT –Monsieur Louis GOFFINET – Monsieur Louis BOURLES - Monsieur Michel CHOLE-  
BENEDICK – Monsieur Daniel DESSE – Monsieur William ROUYER – Madame Marie-Pascale  
FERRE

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Geneviève EULLER – Monsieur Gérard COCHET

**POUVOIR :** /

Monsieur Maurice CHAUVE a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président, ouvre la séance à 20 heures 40.

**Monsieur Marcel RAULINE, commune de Montsourt, souhaite que soit mentionné l'oubli du pouvoir qu'il avait remis lors de la séance.**

1 – Autorisation au Président à signer le marché avec le cabinet retenu dans le cadre des études pré-opérationnelles pour l'aménagement de la zone de l'Orme

**Monsieur William ROUYER, vice-président de la commission économique, explique le déroulement de la procédure et précise que trois dossiers de qualité ont été remis par des cabinets d'études lors du lancement de l'appel d'offres :**

**-La SEMAVO qui a remis une offre complète et qui se trouve être la moins disante des trois propositions**

**- Infra Conseil qui a remis l'offre de prix la plus élevée des trois et dont la méthodologie est la moins développée**

**-Partenaires Développement qui a remis une offre de prix intermédiaire mais dont l'approche environnementale reste plus faible.**

**Les trois cabinets d'études ont été reçus par la commission d'appel d'offres, accompagnée de Madame Bénédicte GARCIA du Parc Naturel Régional. Ces entretiens ont permis aux intervenants de préciser leur méthodologie et une renégociation des prix a pu avoir lieu.**

Monsieur Claude KRIEGUER, commune d'Asnières sur Oise, souhaite savoir s'il incombe au cabinet retenu une obligation de résultat il rappelle qu'il faut être vigilant quant au coût de portage de l'opération proposée. Il souhaiterait savoir si la SEMAVO serait prête ou non à prendre en considération les études menées préalablement.

Monsieur le Président précise que l'étude ne concerne que la phase pré-opérationnelle qui va durer 20 mois et fera l'objet de nombreuses réunions et consultations avec l'équipe de la SEMAVO, que le choix de l'aménageur ne se fera que dans un délai de 12 à 18 mois. A ce stade, un nouvel appel d'offres sera lancé pour le choix de l'aménageur.

Monsieur Pier Carlo BUSINELLI, commune de Saint-Martin du Tertre, précise que les études devaient faire partie de la phase aménagement et que la SEMAVO devait faire l'aménagement ainsi que l'étude, sans coût complémentaire. Or aujourd'hui, il s'avère qu'il est nécessaire de prendre en charge une étude complémentaire.

Il précise que ce n'est pas ce qui a été communiqué lors des différentes commissions économiques qui se sont tenues et auxquelles il a pu assister.

Monsieur le Président précise que les modalités d'obtention des subventions auprès du Conseil Régional ont changé.

C'est à ce titre qu'il été demandé à la commune de Viarmes de procéder à une étude de requalification de la zone d'activités se trouvant sur son territoire et que la communauté de communes de son côté est tenue d'effectuer une étude pré-opérationnelles pour la future zone.

Ces deux phases sont incontournables pour l'obtention des subventions dont certaines ont été demandées lors du précédent Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise qu'il déplore aussi d'avoir à effectuer un nombre d'études considérable alors que l'objectif de la réalisation de la zone est la création d'emploi et la recherche de taxe professionnelle.

Monsieur Claude KRIEGUER précise les difficultés qu'il y aurait à retenir le même cabinet pour l'étude pré-opérationnelle et la phase opérationnelle. Les deux missions doivent être scindées précisément car un autre aménageur pourrait être choisi.

Monsieur William ROUYER précise qu'il est nécessaire d'être vigilant et de diriger les choses dès à présent.

Monsieur Claude KRIEGUER précise qu'il n'a pas été envoyé le dossier de marché avec la note. Monsieur le Président précise que l'ensemble des dossiers est consultable dans le bureau de la communauté de communes.

Monsieur le Président remercie Monsieur William ROUYER pour son implication dans le dossier et ce d'autant plus, que ce sont des domaines nouveaux et complexes, ce qui requiert un long temps d'analyse.

Monsieur William ROUYER précise que l'étude effectuée préalablement par la SEMAVO devrait permettre d'aller plus vite et qu'il est maintenant nécessaire de lancer la phase foncière dans les meilleurs délais.

Monsieur Claude KRIEGUER se demande si les plans d'occupation des sols des communes de Belloy et Viarmes sont identiques.

Monsieur le Président précise que les règlements des deux communes sur cette zone sont totalement identiques et que c'était d'ailleurs une condition préalable à remplir pour tout commencement d'étude et l'obtention des subventions.

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code des marchés publics et notamment son article 28,  
Considérant la procédure adaptée lancée pour les études pré-opérationnelles relatives à l'aménagement de la zone d'activité de l'Orme,  
Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 5 juillet 2006,  
Considérant l'offre de la SEMAVO qui répond aux critères fixés par la commission de développement économique et répond au cahier des charges élaboré dans le cadre de la procédure  
Considérant que la SEMAVO propose une offre de prix s'élevant à 165 000 Euros HT soit 197 340 Euros TTC, avec prise en considération des options*

*Vu l'exposé de Monsieur le Président,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,  
⇒AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles pour le marché susvisé avec le cabinet d'études la SEMAVO au prix de 165 000 Euros HT soit 197 340 Euros TTC  
⇒DIT que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes 2006.*

## 2 – Autorisation au Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du TRASERR communautaire

**Monsieur le Président précise que trois voies ont été retenues mais que selon les prix proposés, lors de la constitution du dossier, les deux voies non retenues et proposées par la Commission d'aménagement espace communautaire –voirie et du conseil communautaire du 17 mai dernier pourraient être intégrées.**

**Ces voies sont les suivantes :**

- Portion sur la route communale n°1 de Baillon sur la commune d'Asnières**
- Avenue de Beaumont à Belloy**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Cod des marchés publics  
Considérant la volonté pour la communauté de communes de lancer un TRASERR communautaire pour la réfection de voies,  
Considérant que la réfection concerne les voies suivantes sous réserve du respect de l'enveloppe attribuée à l'opération:*

- Rue de Montbrun sur les communes de Maffliers et Montsout*
- Route de Belloy à Villaines*
- CV n°4 : chemin de Saint-Martin du Tertre à Viarmes sur la commune de Belloy*
- Portion sur la route communale n°1 de Baillon sur la commune d'Asnières*
- Avenue de Beaumont à Belloy*

*Considérant la nécessité de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi total des opérations*

*Vu l'exposé de Monsieur le Président,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

*⇒AUTORISE Monsieur le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie susvisés*

*⇒DIT que les crédits sont inscrits au budget 2006 de la communauté de communes.*

## 3 –Autorisation au Président à solliciter le TRASERR communautaire auprès du Conseil Général

**A la demande de Monsieur Claude KRIGUER, Monsieur le Président propose de soumettre au vote la demande de subvention auprès du Conseil Général du TRASERR communautaire.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil Général n°1-37 du 26 octobre 1998, n°8-05 du 19 février 1999, n°2-03 du 19 janvier 2001 et n°2-14 du 12 avril 2002 relatives aux modalités d'attribution du TRASERR,*

*Considérant la volonté pour la communauté de communes de réaliser un programme de réfection de voiries pour un montant d'environ 300 000 Euros HT, sur les voiries suivantes, sous condition de respect de l'enveloppe attribuée à l'opération :*

- Rue de Montbrun sur les communes de Maffliers et Montsoul
- Route de Belloy à Villaines
- CV n°4 : chemin de Saint-Martin du Tertre à Viarmes sur la commune de Belloy
- Portion sur la route communale n°1 de Baillon sur la commune d'Asnières
- Avenue de Beaumont à Belloy

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**⇒AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réfection de voiries susvisés dans le cadre du TRASERR communautaire pour un montant de travaux estimés à 304 900 Euros HT.

#### 4 – Autorisation au Président à signer la convention avec le Réseau Automne

**Il est également proposé au vote la demande d'adhésion auprès du Réseau Automne Coordination Gérontologique du Pays de France permettant à l'association l'obtention de subventions plus importantes.**

**Cette adhésion s'effectue à titre gratuit et s'intègre bien à la préconisation du schéma gérontologique du Val d'Oise concernant les installations et la coordination des actions de besoins autour de la personne âgée. Les Communautés de Communes de Roissy Porte de France et du Pays de France ont adhéré au Réseau Autonome. Le dossier est accompagné par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise pour son financement en dotation régionale des réseaux. La Communauté de Communes de Roissy leur met à disposition un local.**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Considérant la proposition de l'association Réseau Automne*

*Considérant la volonté pour la commune d'adhérer au réseau automne et de signer la convention de coopération*

*Considérant que cette convention est conclue sans engagement financier*

*Sur rapport de Monsieur le Président,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**⇒AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention sus visée et ci-joint annexée

#### 5 – Questions diverses.

**⇒Friche VULLI :**

**Une réunion s'est tenue le 29 juin dernier avec le CEVO avec une société spécialisée dans un concept « 3 D », à savoir la Déconstruction, la Dépollution et le Développement. Elle serait intéressée par la Friche Vulli à Asnières. C'est ainsi qu'elle va prendre contact avec le propriétaire.**

**Dans un premier temps, aucun engagement financier de la part de la communauté de communes ne serait requis.**

**Monsieur Claude KRIEQUER précise que c'est un concept intéressant, leur domaine d'intervention étant complet. Il faut toutefois être vigilant car ils peuvent proposer des habitations de type résidence hôtelière qui sont peu productifs en terme de taxe professionnelle. Une petite activité est quand même attendue.**

**Monsieur Maurice CHAUVE, commune de Baillet en France, se demande si un appel d'offres est nécessaire pour l'attribution d'une telle opération.**

**Il est précisé que non, les interventions étant entièrement d'ordre privé, mais sont soumis au P.L.U. de la Commune d'Asnières sur Oise.**

*⇒ syndicat de gestion de la piscine pour l'étude, la création et la gestion d'un équipement nautique entre les communautés de communes Ouest de la Plaine de France et de Carnelle Pays de France et les communes d'Attainville, du Mesnil Aubry et d'Ecouen.*

Une première réunion du syndicat auquel la communauté a adhéré s'est tenue afin notamment de désigner les membres du bureau.

L'étude faisabilité va être rapidement lancée et l'objectif est de déterminer le choix d'implantation de la piscine et d'entériner un choix d'équipement avant la fin de l'année.

En effet, des options seront à retenir selon les besoins entre une piscine uniquement destinée aux scolaires, ou aux scolaires et aux loisirs, ou destinée également à l'associatif et la compétition.

Le montant de la participation à l'étude a été fixé proportionnellement au nombre d'habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Pour affichage,  
Le Président,  
Raphaël BARBAROSSA